



## Comité des orphelins et orphelines institutionnalisés de Duplessis

Montréal, le 6 janvier 1998

Monsieur Serge Ménard  
Ministre de la Justice et Procureur général,  
et ministre responsable de l'application  
des lois professionnelles,

Monsieur le Ministre,

Sauf illusion de notre part, dans le dossier des Orphelins de Duplessis, nous sommes entrés dans le dernier droit d'une "course contre le temps" qui dure depuis 1992, depuis six ans donc. Votre propre entrée au dossier a créé des espoirs. Une fois de plus.

En suspendant nos démarches de nature plus juridique, nous avons opté, de bonne foi, pour une solution politique négociée avec le Gouvernement du Québec. Depuis, des avis, des recommandations, des rapports ont été produits, des rencontres au niveau politique ont eu lieu. J'ai personnellement parlé au Premier ministre. Les médias se sont emparés du dossier. Trois livres ont été publiés sur le sujet. D'ailleurs, en n'oubliant pas la télé-série, 1997 a été une année charnière pour l'avancement de notre dossier: le Rapport du Protecteur du citoyen, le Rapport unanime de la Commission des Institutions, le Rapport de votre prédécesseur, maître Bégin, déposé au Comité des priorités, les déclarations du Premier ministre Bouchard, les rencontres avec le ministre de la justice, d'abord avec maître Bégin et, ensuite, avec vous. Nous continuons de recevoir des lettres d'appui de chacun des députés de l'assemblée nationale suite à la lettre que je leur ai fait parvenir le 9 octobre dernier.

Est-il besoin de rappeler que le Protecteur du citoyen et la Commission des institutions, toutes deux des entités indépendantes, ont confirmé l'urgence et la nécessité d'une réparation. En chambre, le Premier ministre lui-même a, par deux fois, confirmé la volonté politique de son gouvernement de régler le dossier. Vous-même avez évoqué, lors de la rencontre du 14 novembre dernier, la

possibilité de bonnifier la proposition de solution globale de votre prédécesseur.

Ailleurs au Canada, dans des dossiers similaires, les autres provinces ont réglé. Dans l'édition d'hier du journal La Presse, on y apprenait qu'Ottawa compensera les autochtones. En ce pays, la justice ne serait-elle que canadienne?

Le constat s'impose: de part et d'autre, nous sommes rendus en bout de piste. Les déclarations d'intentions sont terminées. Les étapes préparatoires à la négociation sont complétées. Les pièces sont réunies. L'heure de vérité a sonné.

Jusqu'ici, notre procureur, maître Yves Lauzon, et cela à ma demande et avec votre accord d'ailleurs, a entretenu des liens étroits et fort positifs avec votre attaché politique, maître Daniel Lacroix. Ce dernier, malheureusement, puisqu'il n'a reçu, sauf erreur, aucun mandat à cet effet, ne peut parler au nom de votre gouvernement. Ce qui, vous en conviendrez, ne peut qu'altérer la confiance entre les parties. Aussi, pour donner une pleine chance au processus de négociations apparemment en cours, nous exigeons que le gouvernement:

1. confirme clairement par écrit sa volonté formelle de négocier à l'intérieur d'une échéance établie conjointement par les parties;
2. désigne ou nomme une personne compétente pouvant agir, en son nom, à titre de négociateur officiel.

Si la volonté de négocier du gouvernement est réelle, il s'en suit qu'un négociateur doit être nommé et nous être signifié. L'établissement de ce mécanisme démontrera le sérieux de votre gouvernement. L'assurance que nous voulons, c'est celle d'un dénouement prochain. On ne peut plus se permettre de simplement gagner du temps. Et si quelqu'un en a gagné, même s'il y a consensus social pour un règlement rapide de notre dossier, c'est bien le Gouvernement. Oui, l'heure est aux solutions concrètes.

En l'absence, donc, dudit mécanisme, nous serons dans l'obligation de conclure à l'échec des négociations. Si, pendant le mois de janvier, nous ne recevons pas de réponse à nos deux demandes, nous devons conclure que le processus politique est sans issue.

Ici, permettez-mois de formuler une troisième demande, toute aussi officielle que les deux premières. Devant les moyens financiers des parties adverses - la solution finale devra inclure cette garantie - que le gouvernement du Québec:

3. s'engage à établir un mode de rémunération acceptable pour nos procureurs (anciens et actuel).

A la lumière de ce qui adviendra, - et cela avec le conseil de notre procureur, maître Yves Lauzon - nous vous informerons, dans les meilleurs délais, de la manière dont nous entendons donner suite aux réactions que vous aurez.

Certes, même si le problème général de nos membres en est un d'accès normal à la justice, notre volonté de poursuivre notre lutte est indéfectible. Comment, monsieur le Ministre, vous convaincre que nous sommes en situation d'urgence?

Au-delà d'une dynamique propre aux agissements de certains de nos membres, une extrême impatience de leur part tend à se manifester de plus en plus. Balloté entre l'espoir et l'humiliation, la patience et le découragement, l'attente et le rejet, que reste-t-il d'autre que la colère, aux orphelins, pour faire avancer un dossier qui végète depuis six ans. Il en va de la responsabilité de votre gouvernement de trouver une solution acceptable, dans les meilleurs délais, concernant notre dossier. Puissiez-vous y participer avec le sens de la justice effective et de la compassion réelle que votre fonction exige.

Agréez, monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Bruno Roy, président

C.C.: L'Honorable Lucien Bouchard, Premier ministre  
Yves Lauzon, procureur